

À NE PAS MANQUER
CONFÉRENCE
TABLE RONDE
ORGANISÉE PAR

L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE : UN PROJET GAGNANT POUR LES ENTREPRISES, LES EXPERTS-COMPTABLES ET LES ORGANISMES DE GESTION AGRÉÉS



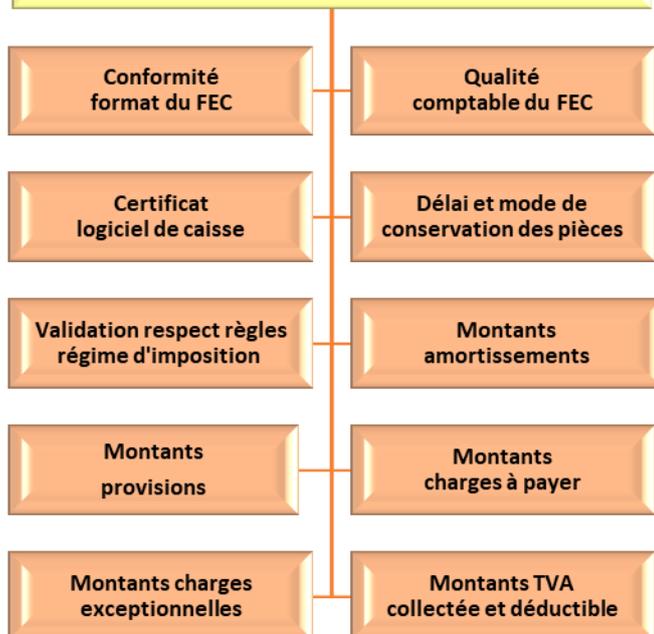
L'examen de conformité fiscale (ECF), créé par décret du 13 janvier 2021, permet aux entreprises de bénéficier d'une prestation contractuelle renforçant leur sécurité juridique et fiscale.

L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE (ECF) EN QUELQUES MOTS

- **Nouvelle modalité** de sécurisation juridique et de civisme fiscal.
- **Mission contractuelle de prévention fiscale** entre une entreprise et un partenaire dit de confiance (Expert-Comptable, Organisme de gestion agréé...).
- **Quel intérêt pour l'entreprise ?** Moindre probabilité d'être contrôlée par l'administration fiscale et, le cas échéant, en cas de redressement suite à un contrôle et en l'absence de manquement délibéré, pas d'intérêts de retard ni de pénalités sur les points validés de la piste d'audit.

Les Présidents des trois organismes coorganisateurs, et l'ensemble de leurs dirigeants, **vous invitent**, très cordialement, à venir assister à cette conférence-table ronde qui vous éclairera sur cette nouvelle mission légale.

10 PISTES D'AUDIT DE L'ECF



INTERVENANTS

Laurent BENOUDIZ, expert-comptable, Président de la Commission Fiscale du CSOEC
Jean-Pierre COSSIN, Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes
Christian BERTHOLD, Président du Conseil Régional Grand Est de l'OEC
Jean-Luc MOHR, expert-comptable, membre du Conseil Supérieur de l'OEC
Un représentant de la Direction Régionale des Finances Publiques

Avec la participation de : Olivier KLOTZ du MEDEF - Philippe MESSER de l'U2P - Philippe LLERENA de la CPME



Pass sanitaire et port du
masque obligatoires



PALAIS DE LA MUSIQUE
ET DES CONGRÈS
(entrée Schweitzer)

Place de Bordeaux, à STRASBOURG



LUNDI
11 OCTOBRE 2021



DE 16H30
À 19H30

Contact : CGA ALSACE - Tél : 03.88.45.60.20 - Email : info@cgalsace.fr